

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Le nouveau Président de la République

M. FÉLIX FAURE

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la mort de M. le Président de la République.

M. Félix Faure était un enfant du peuple, et s'était créé lui-même par son travail ; il incarnait bien cette démocratie vaillante et laborieuse, et lorsqu'il entra dans la vie politique, il était l'homme aimable et souriant qui avait su se concilier les sympathies de ceux qui ne le connaissaient pas et les amitiés ardentes de ceux qui l'avaient fréquenté.

S'il avait des ambitions, il les dissimulait soigneusement ; il se effaçait toujours volontiers derrière les vétérans, il ne se produisait pas à la tribune, il ne parlait que sur les sujets qui lui étaient familiers, après les avoir mûrement étudiés ; sa parole était toujours correcte et élégante comme sa personne, il ne remuait pas un auditoire, mais il l'intéressait.

Il gravit peu à peu les échelons qui conduisent aux honneurs, sans éveiller de jalousie ; sous-secrétaire d'Etat aux colonies, vice-président de la Chambre, puis ministre de la marine, il apportait dans toutes ces fonctions cette correction, ce bon ton, cette urbanité qui lui valaient l'estime de ses adversaires et les encouragements de ses amis.

Les situations qu'il avait occupées successivement éveillèrent-elles son ambition ? On pourrait le croire lorsqu'il voulut s'élever à la présidence de la Chambre ; mais il mettait tant de bonne humeur et de cordialité dans son désir de conquérir le poste le plus élevé qu'il ne parvenait pas à éveiller les susceptibilités ou à exciter l'envie.

On n'aurait jamais pu soupçonner qu'un jour il parviendrait à la plus haute magistrature de l'Etat ; et c'est peut-être parce qu'il n'avait pas été trop directement mêlé à la lutte des partis, parce qu'il n'avait pas joué un rôle trop agressif, parce qu'il n'avait pas heurté trop violemment les opinions qu'il a su conquérir la voix de ceux qui ne voulaient pas donner à l'élection présidentielle un caractère de combat.

Il était avant tout, dit le *Petit Bleu*, un Président d'union, un Président de conciliation. D'une belle stature, accueillant, élégant, décoratif, ayant le mot aimable et le sourire sur les lèvres, observant rigoureusement la consigne de ne trahir aucun des groupes républicains, et de se renfermer dans sa neutralité et son irresponsabilité, ayant le goût des fêtes et de la représentation, recevant avec dignité les personnalités officielles, toujours prêt à se déplacer, généreux pour les pauvres et maniant avec aisance et avec agrément la rhétorique obli-

gatoires des cérémonies et des banquets, il devait réussir....

Parmi ses titres devant l'histoire, on devra rappeler que c'est sous sa présidence qu'ont été inaugurés les rapports personnels et les échanges de visite entre les souverains étrangers et le premier magistrat de la République.

Quand on a, dans sa vie, des pages comme la visite des souverains russes à Paris et le toast du *Pothuau*, on est sûr de ne pas disparaître tout entier et on peut confier sa mémoire au jugement de la postérité.

L'élection d'aujourd'hui

La mort du Président de la République ne laisse pas le pouvoir vacant. La loi constitutionnelle de 1875 porte :

Article 5. — En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, les deux Chambres réunies procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau Président.

Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif

Le Congrès se réunit cette après-midi pour désigner le nouveau Président de la République. La droite, les ralliés et les modérés voulaient porter M. Méline ; mais en présence de l'accord de tous les républicains, qui ont décidé de voter pour M. Loubet, M. Méline paraît disposé à ne pas aller au devant d'un piteux échec.

Nous ne tarderons pas à être fixés.

La fin de l'Affaire

On prête à M. Dupuy ce langage :

— Je parie un diner de vingt couverts qu'avant la fin de Mars, l'affaire Dreyfus sera terminée !

Un député, entendant le propos, accepta le pari.

L'affaire entre donc dans une nouvelle phase, dorénavant on n'échangera plus de coups de poing ou d'épithètes injurieuses entre dreyfusistes et antidreyfusistes, mais des invitations à dîner. Le vaincu paiera l'écot. Potel rayonne et Chabot illumine. L'affaire aura fait renaître les affaires après les avoir enterrées. Tout aura été surprises en elle ; attendons-nous, pour la fin, à une embrassade générale, Millevoye dans les bras de Clémenceau, Alphonse Humbert dans ceux de Reynach, Yves Guyot tutoyant Rochefort, et Picquart offrant une tournée de grogs à Quesnay de Beaurepaire.

Heureux optimisme ! M. le président du Conseil est certainement un bon estomac et aucun rhumatisme n'a jamais gonflé ses muscles ni ses articulations. Cela se voit à sa belle humeur et à sa confiance. Mais qu'il prenne garde à son Quesnay ! Voilà un digne homme qui ne paraît pas vouloir être du diner, sinon pour y servir le vinaigre. Il poursuit, malgré la trêve de la loi de dessaisissement, sa petite campagne de calomnies, de médisances et des potins. Il accomplit, non sans bruit, son œuvre démoralisatrice, et rien ne l'arrêtera dans cette voie. Il a pour

cela une bonne raison : sa soif de vengeance et je dédie le fait suivant, — que la *Correspondance Républicaine* donne comme inédit. — à M. le Président du Conseil, qui apprendra, en le lisant, les motifs d'agir de M. Quesnay de Beaurepaire.

Il y a trois mois, environ, M. de Beaurepaire alla au ministère de la Justice et demanda à son ami, M. Laurent, le chef de la Comptabilité, dans combien de temps il aurait droit à la retraite ?

M. Laurent, à vue de nez, ayant répondu : dans dix-huit mois ou deux ans !

« — Vous devez vous tromper, répliqua le président de la Chambre Civile, j'ai des états de service militaire qui doivent diminuer ce délai. »

M. Laurent promit de s'enquérir et peu de temps après il apprenait à M. de Beaurepaire qu'il avait bien encore dix-huit mois à courir.

— Tant pis, répondit-il, je n'attendrai pas ce temps là pour me venger !

M. Quesnay avait sur le cœur l'affichage du discours de Viviani, et le peu de sympathies qu'il avait trouvées chez ses collègues de la Cour suprême, lors de l'enquête qui suivit le vote de félicitation de la Chambre. On se souvient, en effet, que les conseillers ne donnèrent pas leur approbation à la façon dont l'ancien procureur général avait mené sa procédure, mais l'excusèrent sur ce qu'une erreur est toujours possible.

Telle est la raison vraie de l'animosité présente de M. de Beaurepaire. Il est aussi bon républicain qu'il fut bon magistrat. Si M. Dupuy veut gagner son pari, il fera bien de clore la bouche à cette harpie. A bien examiner les faits, ce n'est pas difficile.

X...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 février 1899

M. le président fait l'éloge funèbre de M. Montaut député de Seine et Marne.

La Chambre reprend la discussion générale du budget de l'agriculture M. Deker-David remercie le gouvernement d'avoir créé un conseil supérieur de l'Agriculture. Il le félicite également de ce qui a été fait pour l'inspection de l'enseignement agricole.

L'orateur déclare que l'on a trouvé le moyen de combattre et de vaincre les maladies cryptogamiques. Il fait l'éloge des élèves de l'Institut agronomique et conclut en exprimant l'espoir de voir notre agriculture profiter largement de l'enseignement donné dans les grandes écoles, et en demandant à la commission du budget de ne pas décourager ceux qui, avec ces grandes écoles, veulent marcher dans la voie du progrès.

M. Charruyer, demande qu'on enrayer par tous les moyens possibles cette manie du fonctionnarisme qui est une des causes, et non des moins actives, de ce mal redoutable qui s'appelle la dépopulation de nos campagnes, M. Pédebidou demande ensuite quelle somme le gouvernement entend consacrer aux concours pour le cheval de guerre que l'on vient d'organiser.

Après quelques observations de M. Breton bu Cher sur le salaire dérisoire des ouvriers d'uchérons employés à l'exploitation des forêts de l'Etat, et une réponse de M. Ricard à M. Deker-David le ministre de l'agriculture prend la parole.

Il dit d'abord qu'il songe à faire de l'inspection de l'agriculture un corps autonome recruté parmi les professeurs d'agriculture. Il défend les professeurs spéciaux d'agriculture

d'être trop exclusivement des théoriciens, démontrant que, de plus en plus, au contraire, ils se préoccupent surtout de la pratique, créent, par exemple, des cours de greffage, etc.

Le ministre répond ensuite aux diverses considérations présentées par MM. des Rotours et Charruyer, prouvant à ce dernier, avec chiffres à l'appui, que son administration fait tout ce qu'elle peut pour conserver à nos campagnes nombre de jeunes gens qui aspirent à une fonction quelconque.

Puis, à M. Pédebidou, M. Viger répond que son administration a reconnu la nécessité d'augmenter le nombre de concours de chevaux de selle.

M. Viger conclut en s'expliquant sur la question de nos forêts qui, au dire de certains, sont dévastées par les chasses, et reconnaît qu'il faut se préoccuper de la question, sans, d'autre part, tuer la chasse.

La discussion générale est close.
Les 9 premiers chapitres sont votés.
Séance demain.

Séance du 17 février 1899

M. Deschanel ouvre la séance à 2 h. 10. Les députés gagnent immédiatement leurs bancs ; ils sont très nombreux, mais à peu près silencieux.

La tribune est drapée d'un long voile noir. Un coup de cloche et un grand silence se fait immédiatement. Le président se lève ainsi que tous les membres du bureau et d'une voix où se laisse deviner une émotion profonde, il s'exprime ainsi :

« La Chambre partage la douloureuse émotion que j'éprouve en ouvrant cette séance. J'ai reçu de M. le président du conseil la lettre suivante :

Paris, 17 février 1899.

« Monsieur le président, au nom du gouvernement, j'ai la douleur de vous faire part du décès du président de la République française. M. le président a succombé, hier soir, à 10 heures, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

« Le parlement et le pays tout entier ressentiront vivement ce deuil cruel. La Démocratie française, voyant disparaître l'un des citoyens qui l'ont le plus aimée et le mieux servie, unira sa douleur à celle de la famille du président Félix Faure. (Marques d'assentiment.)

« Veuillez agréer, etc.

« Le président du Conseil, ministre
de l'intérieur et des cultes,
« CH. DUPUY. »

M. Deschanel ajoute :
« Messieurs les députés, la Patrie entière pleure son illustre enfant, si secourable aux souffrants et aux humbles, si avisé dans le conseil et qui, dans des circonstances inoubliables, personnifia la France chez un grand peuple ami, avec tant de dignité et de bonne grâce. (Très bien ! très bien !)

« Que tous les Français s'unissent autour de ce cercueil, sous les plis du drapeau, sous l'égide des lois (applaudissements) ; ce sera la meilleure manière d'honorer la mémoire de ce fils du peuple, devenu par le travail le premier magistrat de la République. (Applaudissements.)

« Nos âmes, en cette heure tragique, sont avec la famille désespérée qui a perdu ce qu'elle avait de plus cher. (Marques unanimes d'assentiment.)

« Avant de proposer à la Chambre de lever sa séance, je dois lui donner communication de la lettre suivante que j'ai reçue de M. le président du Sénat :

« Paris, 17 février 1899.

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée nationale se réunira, le samedi 18 février, à 1 heure, à Versailles, pour procéder à l'élection du président de la République. Je vous prie de vouloir bien en informer MM. les députés.

« Veuillez agréer, etc.,

« Le président de l'Assemblée nationale,
« Emile LOUBET »

Acte est donné de la communication de M. le président du Sénat. MM. les membres de l'Assemblée nationale recevront, d'ailleurs, à domicile, une convocation spéciale.

La Chambre, dans sa profonde affliction, voudra sans doute lever la séance en signe de deuil et s'en remettre au président du soin de la convoquer.

Personne ne demande la parole.
La séance est levée.
M. Deschanel se lève et les députés se retirent, émus et silencieux.
Il est 2 heures 20.

Sénat

Séance du 16 février 1899

Après avoir nommé dans ses bureaux la commission dite du dessaisissement, le Sénat revient tranquillement au projet sur la nouvelle évaluation des propriétés non bâties.

Les articles du projet passent rapidement. Le Sénat, ayant terminé la première lecture, décide qu'il passera à une seconde délibération. Séance demain.

Séance du 17 février 1899

Une réunion plénière vient de se tenir au Sénat, sous la présidence de M. Guyot, du Rhône, 117 sénateurs étaient présents. La candidature de M. Loubet, président du Sénat, a été acclamée.

A l'issue de la réunion, MM. Franck-Chauveau, Prévot, Millaud et Séblin, sénateurs, ont fait une démarche près de M. Loubet, pour qu'il accepte la candidature à la présidence de la République.

M. Loubet a remercié les honorables sénateurs et a demandé quelques instants de réflexions.

La séance

Le président ouvre la séance et prononce l'éloge de M. Félix Faure.

M. Loubet ajoute :

« A cause de l'émotion que je ressens, et que nous ressentons tous, je ne pourrais, en ce moment, louer comme il convient le président qui vient de disparaître. Tout le monde, dans cette enceinte, partagera les regrets exprimés par le président du conseil ; le Sénat sera unanime à s'associer au deuil qui frappe non seulement la République, mais la France tout entière.

« Parti des rangs les plus obscurs, le président défunt s'était, par son travail, par son labeur, par son intelligence et son dévouement de tous les jours, élevé au premier rang dans l'Etat. Puis, dans la haute fonction qu'il a occupée pendant quatre ans, il a tenu haut et ferme le drapeau de notre pays ; il a su, dans des temps troublés, conserver la sérénité qui convient au président de la République et profondément soucieux de la grandeur de notre pays ; il a tenu avec dignité sa place dans le concert européen dans des circonstances que nous n'avons pas oubliées. (Applaudissements.)

« Le Sénat s'associe tout entier à l'expression des sympathies et des regrets que sa perte nous inspire, il voudra en envoyer le témoignage attristé et unanime à la famille qui le pleure en ce moment ». (Applaudissements répétés.)

M. Loubet donne lecture de la loi de 1875 relative à la réunion du Congrès. Cette réunion aura lieu, demain samedi à 1 heure, à Versailles.

Le Sénat s'ajourne à mardi à 3 heures.

L'affaire Dreyfus

La procédure de revision

M. Bernard doit déposer au Sénat, à propos de la loi Le Bret, l'amendement suivant :

« Toutes les fois que la cour de cassation, toutes chambres réunies, décidera qu'il y a lieu à revision, elle devra statuer sur le fond, sans renvoi »

Le projet de dessaisissement

Le Sénat a procédé à la nomination de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la procédure de revision :

1^{er} bureau : M. Cazot, hostile, élu par 16 voix, contre M. Tillaye, 14.

2^e bureau : M. Ouvrier, favorable, élu par 16 voix, contre M. Demôle, 11.

3^e bureau : M. Maxime Lecomte, hostile, élu par 16 voix, contre M. Baduel, 8.

4^e bureau : M. Morellet, hostile, élu par 11 voix, contre M. Guérin (Ille-et-Vilaine), 11.

M. Morellet, est élu au bénéfice d'âge.

5^e bureau : M. Legludic, favorable, élu par 16 voix, contre M. Faye, 12.

6^e bureau : M. Eugène Guérin, favorable, élu par 16 voix, contre M. Clamageran, 9.

7^e bureau : M. Pauliat, favorable, élu par 15 voix, contre M. Voland, 10.

8^e bureau : M. Bérenger, hostile, élu par 14 voix, contre M. Lelièvre, 12.

9^e bureau : M. Bisseuil, favorable, élu par 15 voix, contre M. Monis, 13.

On le voit, il y a dans la commission une

voix de majorité pour le projet du gouvernement.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la procédure de revision se réunira incessamment.

On parle de M. Ouvrier, sénateur de l'Aveyron, qui, au deuxième bureau, a eu sur M. Demôle le succès que l'on sait, pour la présidence, et de M. Eugène Guérin comme rapporteur.

INFORMATIONS

Méfaits du ministère Méline

— Du Radical :

On n'a pas oublié que, quelques mois avant les élections législatives de l'année dernière, la presse réactionnaire et ministérielle de l'Aveyron s'empara d'une dénonciation formulée contre le maire de Rodez, M. Louis Lacombe, député radical, et entama aussitôt une violente campagne d'injures et de calomnies.

Nous avons, à l'époque, relaté les faits et démontré la mauvaise foi des accusateurs du député de Rodez. Fort de sa probité, M. Louis Lacombe s'adressa au ministère de l'intérieur et demanda qu'une enquête fût ouverte sur sa gestion municipale. Un inspecteur des finances fut nommé à cet effet. Il examina tous les dossiers de la municipalité depuis douze ans, et ne put relever aucun fait répréhensible, aucune irrégularité.

Mais les réactionnaires de l'Aveyron ne lâchaient pas leur proie. Ils avaient le ministère avec eux ; Méline, Barthou et Darlan, peu gênés par les scrupules, intervinrent ; les plus immondes manœuvres furent mises en œuvre pour écraser le parti républicain et son chef à Rodez.

Le ministre de la justice, M. Darlan, commença par une illégalité, mais il paya de son portefeuille l'insertion du serment télégraphique imaginé au profit du juge Monsservin, qui devait être candidat officiel contre M. Lacombe.

Après Darlan, intervint Barthou. Il révoqua M. Lacombe, fit élire, au moyen de la pression officielle la plus éhontée, le candidat des réactionnaires et entama des poursuites judiciaires contre l'ancien maire de Rodez.

L'affaire a eu ces jours derniers son dénouement. Après une longue enquête judiciaire et une enquête complémentaire de la cour de Montpellier, la chambre des mises en accusation a rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Louis Lacombe.

Les électeurs de Rodez avaient déjà manifesté leurs sentiments à l'égard de leur ancien maire en le réélisant, à une énorme majorité, comme conseiller général et comme conseiller municipal.

Une nouvelle manifestation se prépare. Le maire actuel de Rodez, M. Radelle, vient de donner sa démission afin de permettre à M. Lacombe de se représenter comme maire. Son élection sera un nouveau soufflet sur les joues de Méline et de ses complices.

La Convention de Genève

Le *Bund* annonce que dans sa réponse à la Russie, au sujet de la participation à la Conférence du désarmement, le Conseil fédéral a attiré l'attention du gouvernement russe sur la nécessité de reviser la Convention de Genève, non seulement pour ce qui a trait à la guerre maritime, mais encore pour ce qui a trait à la guerre sur terre.

Le Conseil fédéral a cité certaines dispositions de la Convention qui ne sont plus en rapport avec la situation et la manière de voir actuelles.

Lorsque l'intention de la Russie de convoquer une conférence fut connue du Conseil fédéral, celui-ci n'avait pas seulement élaboré un projet d'application de la Convention à la guerre maritime, mais encore un projet de revision de la Convention même.

Le Travail des Femmes

La dixième chambre correctionnelle du tribunal de Paris vient de rendre un jugement intéressant.

Mme Duand, directrice de la *Fronde*, était poursuivie pour avoir occupé des femmes typographes ou rédactrices de son journal, après neuf heures du soir, contrairement à la loi sur le travail des femmes.

Le tribunal, par un jugement motivé, a déclaré qu'il serait contraire au vœu du législateur lui-même que d'empêcher ces femmes de travailler plus tard que 9 heures

du soir, étant donné les exigences du journal.

Mme Durand a donc été autorisée à laisser travailler, après cette heure et jusqu'à l'heure nécessaire, les typographes et les rédactrices pour achever leur tâche.

Les naturalisations en 1898

D'après les statistiques officielles, le chiffre des naturalisations, qui était de 3,252 en 1897, est tombé à 2,843 en 1898, soit une diminution de 409. La décroissance s'accroît chaque année depuis 1895. Le chiffre des naturalisations avait été, en effet, grossi d'une manière anormale dans les premières années qui suivirent la loi de 1889, qui rendait plus facile l'acquisition de la qualité de Français.

Sur les 2,843 naturalisations accordées en 1898, 2,100, environ 75 0/0, s'appliquent à des hommes, et 743 à des femmes.

Quant à l'Algérie, le nombre des naturalisations s'est abaissé dans de notables proportions : de 1,667 en 1897, il n'est plus en 1898 que de 1,077.

Cette diminution, qui porte sur l'élément civil, tient à ce que les titres des étrangers qui demandent à être naturalisés sont examinés avec sévérité et le souci de n'accorder la qualité de Français qu'à ceux qui ont donné la preuve de leur attachement à la France.

La Reine Victoria en France

Le *Daily Mail*, commentant le bruit d'une manifestation contre la reine Victoria à Nice, déclare que ce bruit a causé quelque inquiétude en Angleterre à cause de la prochaine visite de la reine en France.

« Il est certain, dit ce journal, que, si une manifestation chauvine se produisait pendant le séjour de la reine, cela provoquerait de dangereux ressentiments parmi les Anglais. »

Le *Daily Mail* ajoute que les conseillers de la reine feraient bien de décommander le voyage.

Le chemin de fer de Porto-Novo à Abomey

On communique la note suivante :

« Il est inexact que le gouvernement ait passé un contrat avec une Société en vue de la construction d'une ligne de chemin de fer de Porto-Novo à Abomey. Avant de passer aucun contrat, le ministre des colonies a fait mettre à l'étude les possibilités de construction d'une voie ferrée dans cette région, ainsi que son prix de revient probable.

Actuellement, une mission placée sous les ordres du chef de bataillon du génie Guyon étudie les conditions du tracé, qui partirait d'un point de la côte du Dahomey, suivrait la vallée de l'Ouémé, passerait par Abomey, Carnotville, Nikki, et enfin aboutirait à Madicale, sur le Niger. »

Petites nouvelles

Les insurgés des Philippines ont adopté l'espagnol comme langue officielle. Ils ont créé des timbres-poste pour les lettres et pour les télégrammes.

CHRONIQUE LOCALE

MORT DE M. FÉLIX FAURE

M. le Préfet du Lot a adressé aux Sous-Préfets, Maires et fonctionnaires du département, les circulaires suivantes :

Cahors, le 17 février.

Messieurs,

J'ai la profonde douleur de vous annoncer que M. le Président de la République a succombé hier soir, à 10 heures, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

La France perd en M. Félix Faure un de ses plus nobles enfants ; la République voit disparaître le citoyen éminent qui présidait à ses destinées avec une grandeur et une dignité qui commandaient le respect du monde entier, et nous avaient définitivement conquis les plus chères et les plus glorieuses sympathies.

Toutes les communes du département auront à cœur de s'associer au deuil qui frappe la République et de rendre à M. Félix Faure, par l'expression de leurs regrets, le solennel et pieux hommage de cette respectueuse affection qui l'environnait partout, dont il était si heureux et qu'il ne devait qu'à sa généreuse et inépuisable sollicitude pour tous les intérêts.

Je vous laisse le soin, Messieurs, de faire placer sur les édifices municipaux le drapeau national en berne et cravaté de crêpe, et de

veiller à ce qu'il y reste pendant toute la durée réglementaire, c'est-à-dire jusqu'à jeudi soir.

Agrérez, etc.

Le Préfet du Lot,
HÉLI-DEVALS.

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les instructions relatives au deuil prescrit au sujet de la mort de M. le Président de la République.

Président du Conseil, ministre de l'intérieur
à *Préfets*

« Conformément aux précédents, les fonctionnaires et agents de tout ordre, porteront le deuil dans l'exercice de leurs fonctions pendant 30 jours à dater du 17 février. Veuillez communiquer cette décision aux fonctionnaires et agents de votre département et en assurer l'exécution ».

Je vous prie, Messieurs, de vous conformer, en ce qui vous concerne, aux prescriptions de cette circulaire.

Agrérez etc.

Le Préfet du Lot,
HÉLI-DEVALS.

Adresses de condoléance

M. le maire de Cahors a adressé le télégramme suivant à Mme Félix Faure :

A Madame Félix Faure.

Madame,

La municipalité et la ville de Cahors s'associent de tout cœur à votre cruelle douleur et ont l'honneur de vous adresser l'expression de leurs profondes sympathies.

Le maire de Cahors,
J.-H. COSTE.

D'autre part le télégramme suivant a été envoyé à M. Dupuy :

A Monsieur le Président du Conseil
des ministres

Monsieur le Président,

Interprète fidèle de la population qu'il représente, le Conseil municipal de Cahors s'associe à la profonde douleur que cause dans toute la France la mort de M. le Président de la République.

(Suivent les signatures des membres du Conseil municipal.)

Cours d'adultes

Patronage de jeunes filles. — Dimanche 19 février, une soirée récréative sera organisée à l'école de la Place Thiers, par une maîtresse de l'établissement de 2 à 6 heures.

Ecole de la rue du Lycée. — M. Brunet fera une leçon de français le lundi 20 février de 8 à 9 heures.

Ecole du Vieux-Palais. — M. Carbonnel fera une leçon de calcul le mercredi 22 février de 8 à 9 heures.

Cour d'Assises

M. Cieutat, conseiller à la cour d'appel d'Agen, a été désigné pour présider la 2^e session annuelle des assises du Lot.

Tribunal correctionnel

Audience du 16 février 1899

La nommée Louise Nouailles, épouse Rascaouilles, âgée de 52 ans, ménagère à Saint Pantaléon, est condamnée à 16 fr. d'amende pour chasse au trebuchet.

— Jean-Baptiste Bel, âgé de 41 ans, cultivateur à Belaye, qui a chassé sans permis, se voit infliger 25 fr. d'amende, avec remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

— Le sieur Jean-Pierre Pouchet, âgé de 50 ans, maçon à Montcuq, qui a chassé en temps prohibé, est condamné à 50 fr. d'amende et à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

— Les nommés Albert Maillard, âgé de 40 ans, et Joseph Rabbé, âgé de 30 ans, tous deux sans domicile fixe, sont prévenus de s'être, à Cahors, dans le courant du mois de décembre dernier, comme co-auteurs ou complices, fait remettre ou tenté de se faire remettre des marchandises diverses et d'avoir ainsi escroqué ou tenté d'escroquer des marchandises à plusieurs négociants. Le tribunal les condamne l'un et l'autre, à trois mois de prison mais vu les bons antécédents de Rabbé, il le fait bénéficier de la loi sur les sursis des peines.

TOURNÉE SAINT-OMER
ADMINISTRATION CHARLETTY

THÉÂTRE DE CAHORS
Samedi 18 février 1899

AVEC LE CONCOURS DE

Madame J. SAIGNARD
M. CHARLETTY — M^{me} M. BERNOLD

Le Sous-Préfet de Château Buzard

Comédie-vaudeville en 3 actes, de L. Gandillot

AU DEUXIÈME ACTE

La Marche des Cocottes

Suivie d'un intermède

CHANTÉ PAR M^{me} J. SAIGNARD

LE SURSIS

Comédie-vaudeville en 3 actes de MM. A. Sylvain et Gascogne

Ordre : 1^o Le Sursis. — 2^o Le Sous-Préfet.

BUREAUX : 7 h. 1/4 — RIDEAU : 7 h. 3/4.

Vu l'importance et la longueur de ce spectacle, on commencera à l'heure précise.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 18 février 1899

Naissances

Pradines, Pierre-Joseph-Louis, boulevard Gambetta, 23.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 FÉVRIER 1899

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon.)

Rip-Rip (Allegro) Planquette.
Zerline (ouverture) Aubert.
Mascarade (airs de ballet) Lacôme.
Samson et Dalila (fantaisie) St-Saëns.
Galop de la basse-cour Farbach.

Arrondissement de Cahors

DURAVEL. — Dimanche 12 février a eu lieu l'adjudication des travaux de reconstruction de l'église.

M. Couillac Pierre, entrepreneur au Boulvé, s'est rendu adjudicataire de ces travaux moyennant un rabais de 18 fr. 50 0/0 sur le prix du devis s'élevant à 13,617 fr. 38.

LASCABANES. — M. Besse Jean, a été élu Conseiller de la commune de Lascabanes, pour la section d'Escayrac, par 35 voix contre 26, attribuées à M. Raynal Jean Baptiste.

M. Besse est républicain.
Le conseil municipal se réunira pour l'élection d'un adjoint.

MONTCABRIER. — Foire. — Cours ordinaires sur les bœufs. Hausse sur les jeunes porcs, ils se vendent de 20 à 35 fr. l'un. Moutons ou brebis de 12 à 30 fr. l'un. Volaille de 2 fr. 50 à 4 fr. 50 la paire. Lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la paire. Canards de 3 à 4 fr. la paire.

PRAYSSAC. — Foire. — Cours un peu en hausse sur les bœufs.
Cours ordinaires sur les moutons.
Hausse sur les jeunes porcs.
Volaille de 2 fr. 50 à 5 fr. la paire selon grosseur et qualité.
Lapins environ 30 cent. la livre.
Dindons 45 cent. la livre.
Les œufs se vendaient le matin 70 centimes la douzaine mais dans l'après-midi ils se vendaient 90 centimes la douzaine.
Blé de 14 fr. 50 à 15 fr. 50 les 4/5.
Mais 12 fr. les 4/5.
Cerneaux de noix 8 fr. le 1/5, pas bon marché.
Pommes de terre de 5 à 6 fr. 50 les 4/5.
Avoine de 7 à 8 fr. les 4/5.
Haricots 5 fr. le 1/5.

CASTELFRANC. — Accident de voiture. — Mercredi soir, à quatre heures, M. Bezio, adjoint au maire de Labastide-du-Vert, revenait de la gare et descendait la côte de Castelfranc, lorsque son cheval excité par quelque objet qui le frappait sur la cuisse partit à toute vitesse. Le conducteur ne put prendre le tournant de la route, la voiture versa et M. Bezio fut précipité sur le mur de la maison Béral, pendant que le cheval continuait sa course. Le cheval fut arrêté par le garde-champêtre de la commune quelques mètres plus loin. M. Bezio, relevé par les voisins du lieu de l'accident fut porté à la pharmacie Vigou-

roux, où il reçut les soins dévoués de M. le Dr Ouradour. Il avait quelques contusions sans gravité à la tête, le bras fracturé et la hanche droite démise. Ces blessures, sans mettre sa vie en danger, lui occasionneront un long temps de repos.

FLAUGNAC. — M. Barthélemy Zacharie, républicain, a été proclamé conseiller municipal, par 137 suffrages contre 106, obtenus par son concurrent M. Austruy Blaise, réactionnaire.

LIMOGNE. — M. Augé, receveur des contributions indirectes à Limogne, est élevé sur place à la 3^e classe de son grade.

BULLETIN FINANCIER

La mort du Président de la République n'a provoqué qu'une baisse sans importance sur l'ensemble des valeurs, la mauvaise tenue des valeurs Sud-Africaines a peut-être eu une influence plus marquée.

Le 3 0/0 qui était hier à 102,97 dernier cours finit à 102,87; le 3 1/2 0/0 reste à 103,80 au lieu de 104, l'amortissable clôture à 101,20.

La Banque de France se traite à 3925.

Le Crédit Foncier se traite à 760. Rappelons que la souscription aux 500,000 obligations communales 2,60 0/0 rencontre auprès du public l'accueil le plus favorable, les demandes affluent aux guichets des grands établissements de Crédit, et chez les trésoriers et receveurs particuliers des finances.

Le Crédit Lyonnais clôture à 897, la Société Générale à 576; le Comptoir National d'Escompte à 592. La Banque Spéciale des valeurs Industrielles est demandée à 261.

Le Suez ferme à 3605.

Pas de changement dans la tenue des fonds étrangers.

Les demandes se portent plus volontiers sur les obligations Ville de Paris 1894-1896 que sur les titres des autres emprunts de 1865-1875 et 1876 on remarque un certain nombre d'arbitrages en faveur des 1894-1896.

NOUVEAUX DOCUMENTS

Certes, le public a pris parti depuis longtemps dans le procès qui se déroule sous ses yeux depuis 10 ans déjà — et sans interruption — entre la routine, l'ignorance, d'un côté; le Travail et le Progrès, de l'autre.

La presse entière, fidèle à sa mission, a rendu compte avec une bienveillance constante, des résultats décisifs obtenus par cet établissement médical sans rival qui a nom l'Institut Drouet (fondé en 1888); mais il est bon et utile que l'on sache que les dévoués praticiens attachés à cette maison sont toujours sur la brèche et que leur zèle ne se ralentit pas. On leur doit de publier les témoignages de reconnaissance qui leur sont adressés par ceux qu'ils ont délivrés de leurs souffrances.

C'est pourquoi nous reproduisons aujourd'hui la lettre suivante, si touchante dans sa simplicité et que nous traduisons du flamand :

« Ostende, le 17 novembre 1898.

« Monsieur,

« Je manquerais à mon devoir si je ne vous signalais l'heureux résultat de mon traitement. « Grâce à vos bons conseils et à l'efficacité de vos remèdes, je puis parfaitement conférer avec toute personne sans qu'il soit nécessaire de me faire répéter.

« Je vous remercie, M. le Docteur, de la bienveillance avec laquelle vous avez agi à mon égard et de m'avoir guérie de la Surdité dont je souffrais depuis si longtemps.

« Veuillez accepter, je vous prie, Monsieur, les remerciements dévoués de

« Maria FRANCO, 52, rue de Rome, Ostende. »

Et celle-ci ! Quelles consolations n'apportera-t-elle pas aux parents — si nombreux, hélas ! — qui voient souffrir et s'étioler leurs chers petits !

Il s'agit là d'un de ces cas devant la guérison desquels recule encore la thérapeutique moderne : une lésion du tympan par suite d'abcès.

Le traitement de l'Institut Drouet en a eu raison en 35 jours, ainsi qu'en témoignent les lignes suivantes :

« Le Chêne-Vert de Gourgé, 1^{er} novembre, 1898.

« Monsieur,

« Vous m'excuserez d'avoir attendu jusqu'à ce jour pour vous donner des nouvelles de mon petit garçon.

« Je puis vous assurer aujourd'hui qu'il est complètement guéri. Il y a 3 semaines que l'écoulement a totalement disparu. Il n'y a plus aucune trace d'inflammation dans l'oreille ni de démanagements.

« C'est avec joie et reconnaissance que je vous remercie encore de m'avoir rendu un aussi grand service. DENOUX. »

Il est réconfortant de voir que si le mal ne désarme pas, le médecin, lui aussi, poursuit sa tâche sans défaillance et combat victorieusement.

Faut-il rappeler encore quel pas de géant l'Institut Drouet a fait faire à la thérapeutique dans la lutte contre les Maladies de la Poitrine en créant, après de longues et patientes études, sa Méthode Antiphymique ?

Nous croyons que cela est inutile, car ils ne se comptent plus ceux qui s'adressent à cet Etablissement et lui demandent les deux organes de vulgarisation médicale par excellence : le Journal de la Surdité, des Maladies de la Gorge et du Nez et le Journal de la Phthisiologie.

Ces journaux, ainsi que le Questionnaire Pathologique qui les accompagne, sont envoyés gratuitement, sur demande adressée au Dr, 112, Boulevard Rochechouart, à Paris. Leur lecture

passurera bien des souffrants, en leur démontrant qu'ils peuvent recouvrer une santé qu'ils avaient tout lieu de croire à jamais compromise.

FLAVIEN.

DERNIÈRE HEURE

LE

Nouveau Président

Paris, 18 février, 4 h. 35 soir.

M. LOUBET, est élu au premier tour par 483 voix contre 270 à M. Méline.

HAVAS.

M. Emile Loubet, né à Marsanne (Drôme), le 31 décembre 1838, est un de ces utiles serviteurs de la République qui font plus de besogne que de bruit, et dont la laborieuse carrière s'est renfermée entièrement dans les questions pratiques qui visent l'intérêt général du pays dans son présent et son avenir.

Après de solides études de droit, le jeune avocat de Montélimar ne tarda pas à être nommé maire de cette ville, puis conseiller général du département. Il entra dans la vie politique en 1876, époque où il fut élu député; réélu en 1877 comme faisant partie des 363, il se fit remarquer par ses votes sur l'amnistie plénière ainsi que sur les lois concernant la Presse et le droit de réunion. La réforme judiciaire, le tarif des douanes, la gratuité de l'enseignement primaire fixèrent successivement son attention jusqu'au renouvellement intégral de 1881. Nommé alors député à une forte majorité, M. Emile Loubet se montra partisan décidé de Gambetta et de son école, se déclara nettement pour le maintien du *statu quo* dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat, non moins que pour la continuation de la politique coloniale au Tonkin et en Tunisie. Toujours en haleine sur les sujets les plus divers, l'inépuisable député prenait la défense des conventions avec les grandes Compagnies de chemins de fer, en même temps qu'il apportait sa pierre à la discussion du budget de l'Etat.

L'éminent parlementaire fut brillamment récompensé de tant de zèle pour le service public, par le suffrage de ses concitoyens, qui l'élevèrent à la dignité de sénateur en janvier 1885; situation nouvelle qui ne fit que raviver l'ardeur du nouvel élu. Successivement rapporteur de plusieurs propositions de loi, sur la chasse, les douzièmes provisoires, le taux d'intérêt des Caisses d'épargne, les crédits pour les victimes de la catastrophe de l'Opéra-Comique, etc.

M. Emile Loubet devint secrétaire du Sénat en 1887, et, à la fin de cette même année, ministre des Travaux publics sous le ministère Tirard. La réforme de certains articles du Code de Commerce, la question

des égouts parisiens et de la plaine d'Archères, celle de l'établissement de nouvelles lignes de chemins de fer et de leurs rapports avec l'Etat, le scrutin d'arrondissement, le procès du général Boulanger furent alors l'objet de sa constante sollicitude, dans son perpétuel souci de ménager tous les intérêts et d'amener partout des réformes ou des améliorations progressives.

Dans les divers postes qu'il occupa successivement (1888-1889), M. Emile Loubet fit toujours preuve des plus hautes qualités du juriste et de l'homme d'Etat. Il fut trois fois président de la Commission des finances et de la Commission des bureaux de tabac, puis membre de la Commission des douanes, où il sut faire apprécier l'étendue de ses connaissances et la netteté de ses jugements dans ses rapports sur les soieries, les laines, les peaux, les filés et les primes accordées à la sériciculture et à la filature.

Un passé si bien rempli désignait ce travailleur émérite aux plus hautes fonctions publiques. Président, depuis 1889, du groupe de la gauche républicaine du Sénat, il fut porté, en 1892, par les fluctuations politiques, à la présidence du Conseil comme ministre de l'Intérieur, dans une période difficile, où les attentats les plus violents contre l'ordre social menaçaient de s'étendre sur tout le territoire. La fermeté de ses résolutions, son arbitrage dans la grève de Carmaux, la mesure justement observée dans la répression, tout cela réussit à peine à le maintenir quelques mois dans un poste épineux où d'autres eussent succombé dès le premier jour.

Après avoir quitté le Ministère de l'Intérieur, M. Emile Loubet reprit au Sénat la série très active de ses occupations, notamment la présidence de la Commission des finances et celle de la Commission des douanes. Il prononça en 1895, dans la discussion générale du budget, un discours, dont l'affichage fut ordonné par la Haute Assemblée. Quelques mois après, lors de la démission de M. Challemel-Lacour, au mois de janvier 1896, M. Emile Loubet fut élu Président du Sénat, et depuis cette date la confiance de ses collègues s'est manifestée à chaque élection par une majorité écrasante.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.



QUINQUINA DUBONNET

Apéritif, Tonifie et excite l'Appétit. — Se trouve partout.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XVII

CONFESSION

Puis, se penchant vers sa sœur, le lieutenant conclut confidentiellement :

— Qu'il te suffise de savoir, quand on s'est demandé là-bas, au parquet, — où l'on transporterait l'innocent, dont il s'agit, pour le cacher à tous les yeux jusqu'au moment où il conviendra de l'exhiber, et à quels soins on le confierait pour achever de le rétablir, j'ai offert cette maison et je t'ai proposée au citoyen Bernécourt. Celui-ci a accepté, — et, sitôt qu'on pourra voir sans danger le pauvre cher petit malade...

Il s'interrompit brusquement :

— Sacrodioux ! c'est le jour qui se lève !... Nous avons jase toute la nuit ! Il est vrai que nous avons tant de choses à nous dire !...

Ses sourcils se froncèrent ; il tordit sa moustache et grommela entre ses dents :

— Tant de choses dont j'étais si loin de me douter que nous avions à dire !...

L'aube blanchissait en effet, la cime des massifs du parc. Le hameau des Armoises s'éveillait au lointain, on entendait les coqs chanter au loin dans le poulailler et les bœufs mugir à l'étable...

Philippe reprit avec sollicitude :

— Tu dois être brisée, mon enfant... Ces souvenirs évoqués, ces émotions, cette longue veille... Va prendre quelques heures de repos.

— Et vous, mon frère ? interrogea la jeune fille.

— Oh ! moi et la fatigue, nous sommes deux camarades de lit, depuis que je porte le harnais... Je vais aller fumer une pipe dans le parc et me débarbouiller les idées dans la rosée du matin... Ensuite je me mettrai en campagne...

Le lieutenant embrassa tendrement sa sœur ; puis, étendant le bras, il prononça avec un geste et un accent solennels :

— Et sois tranquille, va, ma Denise, ton Gaston sera vengé. Les scélérats qui t'ont faite veuve n'ont qu'à bien se tenir. Que je perde mon nom, mon grade, l'honneur, la vie, si la main de fer que voici ne s'abat pas sur leur collet pour les jeter sous le couperet du bourreau.

Cette dernière partie de leur conversation avait eu, sinon un témoin, du moins un auditeur, dont, — tout entiers au débat qui les passionnait d'une si différente façon, — le frère et la sœur n'avaient pu soupçonner la présence.

Comme le brigadier Jolibois et maître Antoine Renaudot venaient de quitter le pavillon du garde, un homme avait débouché d'un fourré situé derrière le pavillon, se coulant dans la zone d'ombre que projetait celui-ci, cet homme en fit le tour. Le gazon, sur lequel il marchait avec la précaution des gens habitués aux expéditions nocturnes, étouffait le bruit de ses pas.

XVIII

LES ASSASSINS

Parvenu silencieusement à celle des croisées du poêle qui était demeurée ouverte, ce personnage mystérieux s'était couché à plat ventre au-dessus de la baie lumineuse, et par un mouvement lent et continu à peine perceptible à l'oreille la plus exercée, il s'était pour ainsi dire, incrusté dans l'épais revêtement de lierre qui formait saillie le long de la muraille.

Tapi dans cette cachette, il n'avait pas perdu une seule des paroles échangées dans l'intérieur de la chambre.

Lorsque Denise Hattier était venue à la fenêtre déchirer la lettre que nous savons, notre écouteur avait retenu son souffle. Puis, quelques bribes de cette lettre s'étant échouées à sa portée, il avait étendu le bras pour les ramasser avec soin. Puis encore, le jour commençant à poindre, il avait opéré sa retraite en rampant...

Le mur du parc avait, non loin du pavillon, une petite porte qui donnait sur la campagne. Une clef grinça dans la serrure. La porte

roula sur ses gonds. Une sorte de mendiant sortit, la figure cachée par le collet relevé d'une vieille limousine sur lequel retombait l'auvent d'un misérable chapeau de paille.

Ce mendiant, nous l'avons déjà rencontré sur le banc de l'hôtel de la Poste, à Charnes.

Son regard rapide interrogea les alentours. Ensuite, il joua du jarret et coupa à travers champs dans la direction de Vittef.

XIX

ENNEMIS EN PRÉSENCE

En cette même journée dont nous venons de voir surgir l'aurore, vers les neuf heures du matin, le citoyen Touvenel, juge de paix de Vittef, conversait, dans son cabinet, avec un de ses administrés, lorsqu'on lui annonça le lieutenant Hattier.

L'air et l'allure, également paisibles, de celui-ci ne trahissaient rien de ce qui s'était passé dans sa vie depuis la veille au soir. La douleur et l'étonnement étaient deux sensations qu'une existence remplie d'incidents héroïques et multipliés semblait avoir détruites chez les soldats de cette époque, si fertiles en expéditions lointaines, en événements extraordinaires et en faits d'armes fabuleux.

Dès le petit jour, Philippe avait eu, chez le meunier Aubry, une assez longue conférence avec Antoine Renaudot. A la suite de cette conférence, l'ex-employé aux cuisines de Stanislas s'était mis sur le champs en route pour Epinal dans la carriole du moulin.

(A suivre).

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

— Que voulez-vous dire, mademoiselle ?

— Rien, mon père. Mais vous pouvez prévenir M. Henri Soulac qu'il peut, le lendemain de la condamnation de M. de Cordouan, puis-que M. de Cordouan sera condamné...

— Il l'est déjà par l'opinion.

— Soit ?

Et la jeune fille ajouta d'un air singulier :

— Il peut demander ma main.

M. de Millanges resta un moment abasourdi, puis il se dit :

— Bah ! tout cela se calmera quand M. de Cordouan sera loin, et quand Henri Soulac sera devenu son mari.

VI

Le lendemain, autour du palais de justice, dans la salle des Pas-Perdus, partout où le

public pouvait pénétrer, il y avait plus de monde que jamais, et ce monde était plus impatient, plus bruyant, plus fiévreux encore que le premier jour, car les incidents qui s'étaient passés dans la dernière journée, incidents que tous les journaux avaient racontés, commentés ; incidents dont on s'était entretenus toute la soirée et toute la matinée, avaient porté à son comble la curiosité générale. Jamais encore procès n'avait impressionné de la sorte Bordeaux tout entier, depuis les classes riches, la noblesse et la bourgeoisie, jusqu'aux ouvriers de Bacalan, de la Bastide et autres quartiers populeux de la capitale de la Gironde.

Dans la salle d'audience, on n'aurait pu faire entrer une personne de plus... Tout était bondé, comble... Il y avait des curieux jusque sur le tribunal, se pressant en grappes humaines derrière le dos des juges. L'entrée de M. de Cordouan excita la même émotion que la veille, et on se dit que le jeune homme, qui paraissait un peu plus pâle, avait le regard plus tranquille.

Et un murmure circula sur tous les bancs.

— Non, non, ce n'est pas là l'attitude, le visage d'un criminel.

Henri Soulac était là depuis longtemps, Tartas aussi, et tout les deux avec les yeux rougis et battus.

Seuls, son avocat, M^e Durand, conservait son arrogance superbe, regardant d'un air dédaigneux son adversaire, souriant à ses arguments les plus frappants.

Pour le ministère public, Edgar de Cordouan

était encore coupable du meurtre de Delphine Lagrange, et bien que l'accusé n'eût pas avoué, il n'y avait pas de doute possible là-dessus.

— C'est ce que nous verrons ! murmura entre ses dents M^e Durand.

L'avocat général s'interrompit.

— Vous dites, maître Durand ?

— Rien, rien, continuez ! fit l'avocat.

Le président s'interposa.

— Vous aurez votre tour tout à l'heure, maître Durand.

— Je le sais, monsieur le président, fit l'avocat, et je compte bien en profiter.

— Nous nous en rapportons à vous pour cela, répliqua, non sans une certaine ironie, le magistrat.

Le procureur de la République attendait. Il en était arrivé à sa péroraison. Et il voulait que le calme fût entièrement rétabli pour que son effet ne fût pas coupé.

Cette péroraison, on devine ce qu'elle était. Nous ne la reproduirons pas. Qu'il nous suffise de dire que l'avocat général concluait en demandant pour Edgar de Cordouan la peine de mort. Il ne s'opposait pas cependant à l'admission des circonstances atténuantes, qu'il eût demandées plus larges si l'accusé ne s'était pas renfermé dans ce système de dénégations qui lui avait fait le plus grand tort.

Il s'assit, et un murmure s'éleva dans la salle. Chacun commentait à sa façon le discours qu'on venait d'entendre, et pour beaucoup ils avaient jusqu'ici cru à l'innocence d'Edgar, la culpabilité de l'accusé était devenue évidente.

Le président farpa sur son bureau à plusieurs reprises et commanda à l'huissier de faire cesser le bruit ; quand un calme relatif se fut rétabli, il dit :

— La parole est à M^e Durand !

Et le silence se fit aussitôt.

M^e Durand n'avait jamais été à pareille fête. Jamais il ne lui avait été donné encore d'être le champion d'une cause aussi émouvante, sous tous les rapports et qui pouvait tout aussi bien mettre en lumière tous ses talents. L'accusé était sympathique, le crime restait mystérieux, la culpabilité douteuse. On s'intéressait au dénouement, que personne ne pouvait prévoir et que chacun souhaitait à sa façon comme à une véritable énigme. Quelle belle cause ?

Aussi pendant tout le temps qu'avait duré les débats, pendant la déposition, pendant le réquisitoire surtout, le défenseur du malheureux Edgar de Cordouan ne s'était point départi de la pose superbe, triomphante, pleine de mépris et d'ironie que nous avons signalée. L'avocat avait une façon de mettre son orgueil et de regarder ceux qui déposait contre son client qui les décontenançait.

Mais s'est surtout pendant que l'avocat général parlait que sa mimique avait été stupéfiante. Haussement d'épaules dédaigneux, regards levés au ciel, comme pour le prendre à témoin des sottises avancées, mouvements de bras indignés, éclats de rires ironiques lancés tout haut, attitudes menaçantes et gouailleuses, rien n'avait été épargné.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2186 du 18 Février 1899.

GRAVURES. — Sofia : Arrivée du cortège funèbre à l'église paroissiale. — Le cercueil porté à bras par le prince Ferdinand et les officiers de de l'Etat-Major. — La chapelle ardente. — Arrivée du cortège sur la place de la Cathédrale.

Algérie : Alger : La corvette allemande « Stosk » saluant le pavillon français. — Arrivée de MM. Rochefort et Max Régis.

Indoustan : Calcutta : Arrivée de Lord Curzon, vice-roi des Indes, au Palais du Gouvernement.

Voyages et explorations : La mission du baron de Baye : Villenouvelle de Novorossy. — Raffinerie de Naphte, à Isskaia. — Préparation du tabac. — Séchage des feuilles. — Puits de naphte et réservoirs. — Jeune Géorgienne. — Paysans khévonnes. — Minaret de Karabondack. — Vue d'Erivan. — En route pour le pèlerinage. — Monastère d'Echmiadzin.

Départements : Alpes-Maritimes : Carnaval de Nice : Le Roi Carnaval. — Préparatifs du bal, à bord du « Brenus » (rade de Villefranche).

Beaux-Arts : Devant la fosse aux ours, dessin de Daniel Vierge. — Salut au chef, tableau de M. François Brunery.

Portraits : Les Reines du Carnaval de 1899. — M. Bassinet, sénateur. — Mgr. Rumeau, évêque d'Angers.

Nécrologie : M. Montaut. — Le prince Bonaparte.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire.

Variétés : Amulettes, par G. Lenôtre. — Musique, par A. Boisard. — La Mission du baron de Baye, par L. de Montarlot. — Cho-

nique des Beaux-arts, par O. Merson. — Carnaval de Nice, par Puget. — Semaine scientifique, par H. Servet et Bonnières : etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Bibliographie, Vélodipédie, Sport, Petit courrier des théâtres, Echechs, Rébus, Récréations, etc.

Nouvelles illustrées : Marguerite, par M. de Lérignac, illustrations de Tofani.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1343, du 18 février 1899.

Les « Sous-marins », par le commandant G. — Les nouvelles allumettes, par le D^r A. Cartaz. — La condensation dans les machines à vapeur, par J. Laffargue. — La lampe à incandescence du Dr Nernst, par D. Lebois. — La Grotte de Han (Belgique), par E.-A. Martel. — Conservation hivernale des oignons d'Artichaut, par Albert Maumené. — Les exercices de force, par Paul Mégnin. — Correspondance : La vitesse du son. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 13 février 1899, par Ch. de Villedeuil. — L'écrèmeuse Fram, par D. Lebois.

Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations dents et Dentiers livrés en 48 heures.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine.

S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu' 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables, et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.